Passages borne

Comment utiliser la carte passe ?

La carte passe est une "super carte" qui a le droit de passer sur tous les terminaux UG.

Pour une borne restaurant, cette carte autorise le passage et incrémente le compteur cuisine.

Elle peut-être utilisée pour un quelqu'un qui a oublié sa carte.

Remarques :

- Les passages de la carte passe n'étant pas nominatifs, il faut noter les personnes concernées afin de les régulariser par des passages manuels.

- Par défaut, l'édition des effectifs au restaurant ne prend pas en compte ces passages, sauf en cocher l'option "Avec les données de la carte passe".
- La liste des passages de carte passe peut être obtenue dans l'édition "Liste des passages".
- Il n'y a qu'un seul numéro de carte passe par établissement. En cas de perte, elle peut être remplacée par un autre numéro de carte dans le menu **Administration \ Administration \ Établissement**.

Référence ID de l'article : #1065
Auteur : adminard
Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:37

(c) 2024 ARD <sav@ard.fr> | 29/03/2024 07:33
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/7/66/fr/comment-utiliser-la-carte-passe-.html